

## Les dépenses de fonctionnement des communes et de leurs groupements : vers une légère accélération en 2019 ?

*Avertissement méthodologique : les évolutions des dépenses présentées ici sur 2018 proviennent de l'exploitation de la version de juillet 2019 des comptes de gestion élaborés par la DGFIP. Elles actualisent donc les évolutions présentées dans le rapport pour l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales de 2019, fondées sur la version d'avril du fichier.*

**En 2019, selon les budgets primitifs votés en début d'année, les dépenses de fonctionnement des communes augmenteraient de + 0,8 % et celles des groupements à fiscalité propre de + 1,9 %. Au total, cette augmentation de + 1,1 % des dépenses de fonctionnement du bloc communal marquerait donc une légère accélération par rapport à 2018 (+ 0,3 %).**

**Que ce soit pour les frais de personnel, les achats et charges externes ou les subventions versées, les dépenses des plus grandes collectivités évoluent moins rapidement que celles des petites.**

**Les dépenses des communes progressent moins vite que celles des groupements. Par rapport à leur situation au début du mandat, les dépenses de fonctionnement des communes en 2019 resteraient au même niveau qu'en 2014. L'augmentation de celles des groupements serait de + 16 %.**

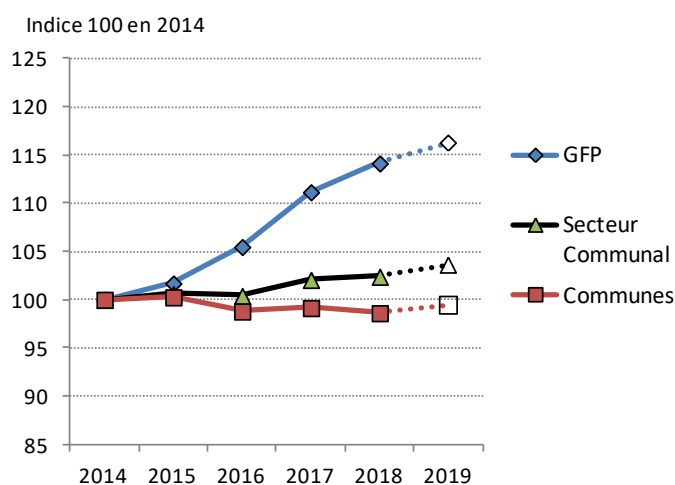
**Les fonctions de destination des achats et charges externes évoluent peu d'une année sur l'autre : depuis le début du mandat, les communes et leurs groupements à fiscalité propre ont orienté leurs achats de matériels et de services un peu plus vers le secteur scolaire et la sécurité, et un peu moins vers l'environnement. Il convient de comparer ces achats enregistrés dans les budgets principaux à ceux effectués par les budgets annexes et par les syndicats : les fonctions environnementales y sont prioritaires et en hausse globalement depuis 2014.**

**Du côté des dépenses de subventions, celles versées par les communes, en forte baisse depuis 2014, se sont de plus en plus orientées vers le secteur social (du fait des subventions aux CCAS, qui restent presque stables). Celles versées par les groupements à fiscalité propre, en hausse depuis le début du mandat, se concentrent de plus en plus vers les actions économiques, et abandonnent le secteur de la voirie et des transports, secteur de plus en plus pris en charge par les syndicats.**

Les dépenses de fonctionnement des collectivités du secteur communal (budgets principaux des communes et groupements à fiscalité propre) ont quasiment stagné en 2018 (+ 0,3 %). Selon leurs budgets primitifs votés début 2019 (*encadré 1*), elles pourraient accélérer légèrement en 2019, de l'ordre de + 1,1 % (*graphique 1 et tableaux en annexe*).

Les évolutions sont cependant très différentes pour les communes et pour leurs groupements à fiscalité propre : en 2018 les dépenses de fonctionnement des communes baissent (- 0,5 %) et celles des groupements augmentent (+ 2,7 %). Cela prolonge une tendance observée depuis longtemps, initialement due au fait que les communes adhéraient progressivement à un EPCI, puis au fait que certaines compétences des communes ont été prises en charge par ces groupements à fiscalité propre. En 2019, cette tendance se prolongerait une nouvelle fois : + 0,8 % pour les communes et + 1,9 % pour les groupements à fiscalité propre.

**Graphique 1 - Évolution des dépenses de fonctionnement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (GFP)**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être décomposées en cinq agrégats, d'importance différente. La moitié de ces dépenses relève des frais de personnel, y compris ceux relatifs aux personnels extérieurs au service ; un quart relève des « achats et charges externes », qui regroupent les frais de fonctionnement courant, tels que fournitures, achats de prestations de services, charges locatives, entretien de la voirie et des matériels, etc. Viennent ensuite les dépenses d'intervention (environ 18 % des dépenses de fonctionnement du bloc communal), essentiellement les subventions et les participations obligatoires aux dépenses de sécurité, d'aide sociale, etc. À ces trois grands postes de dépenses s'ajoutent les charges financières (autour de 3 % des dépenses de fonctionnement) et enfin les « autres dépenses de fonctionnement » (3 % également), souvent à caractère exceptionnel, mais pas seulement : par exemple, les rémunérations des élus et les frais de fonctionnement des groupes d'élus y figurent, de même que les impôts versés par les collectivités.

Ces différentes dépenses ont des dynamiques qui leur sont propres : augmentation assez régulière des frais de personnel, évolutions des achats en lien avec celles des recettes, restriction sur les dépenses d'intervention, chute des frais financiers. La trajectoire des dépenses des communes est rarement la même que celle de leurs groupements à fiscalité propre.

### I - Frais de personnel : hausse plus forte dans les groupements que dans les communes

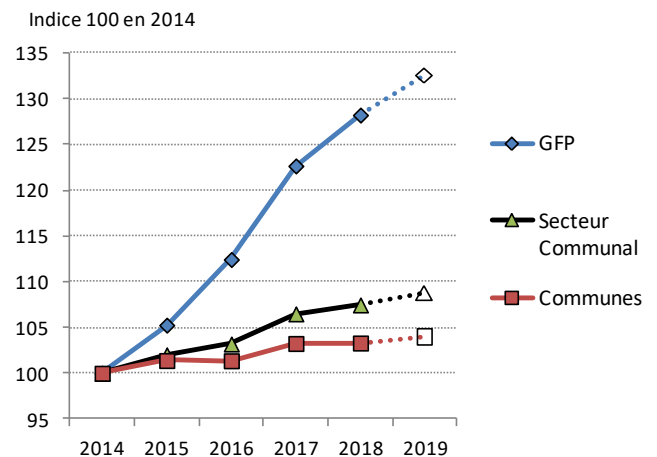
Les frais de personnel ont augmenté de +0,9 % en 2018 dans le secteur communal. L'année précédente avait été marquée par une forte accélération (+3,2 %), en grande partie imputable à la revalorisation du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et hausse de février 2017) et à la poursuite de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR) qui s'était traduit par des revalorisations de grilles indiciaires et par la création de nouveaux grades. L'augmentation des frais de personnel était aussi due, dans une moindre mesure, à l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL. Selon les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, les frais de personnel du secteur communal pourraient augmenter de +1,2 % en 2019 : +3,4 % pour les groupements et +0,6 % pour les communes (*graphique 2 et tableaux en annexe*).

#### Frais de personnel de contractuels : complémentarité des contrats aidés et des autres contrats

Si les frais de personnel des groupements à fiscalité propre augmentent plus vite que ceux des communes, c'est uniquement du fait de l'évolution du nombre d'agents. Il n'y a en effet quasiment aucune déformation de la structure de l'emploi depuis 2014 qui expliquerait ces différences d'évolutions : les groupements emploient certes des agents plus qualifiés que les communes, ce qui explique que le

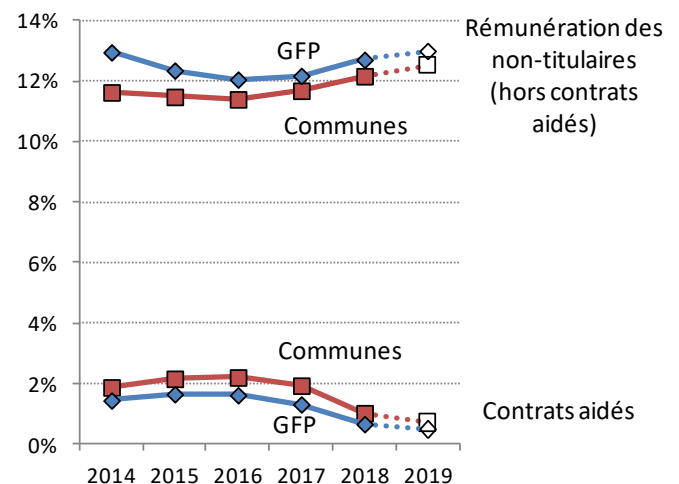
salaires moyen y est plus élevé, mais depuis 2014 les proportions d'agents selon leur catégorie n'ont quasiment pas évolué, ni dans les communes ni dans les groupements ; les dépenses de salaires n'enregistrent donc aucune « dérive statistique » liée à ces structures d'emplois. Il en va de même pour les structures par statut (titulaires, non titulaires, contrats aidés) où on retrouve la même déformation de structure parmi les communes et parmi leurs groupements (*graphique 3*). En particulier, les recours aux non titulaires et aux contrats aidés semblent complémentaires : de 2014 à 2016 les contrats aidés ont augmenté et les dépenses pour les autres contractuels ont diminué (en proportion de l'ensemble des frais de personnel) ; depuis 2016 les rémunérations des contrats aidés diminuent, tandis que celles des autres contractuels augmentent de nouveau. Les estimations pour 2019 prolongent cette tendance.

**Graphique 2 - Évolution des frais de personnel des communes et de leurs groupements à fiscalité propre**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

**Graphique 3 - Part dans les frais de personnel**



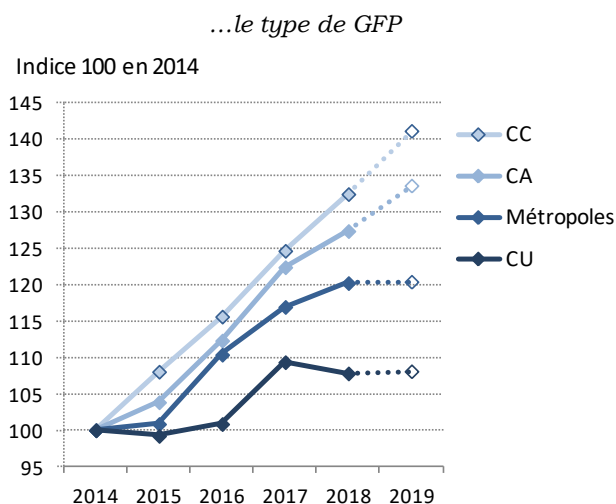
Lecture : en 2014, la rémunération des non-titulaires (hors contrats aidés) représentait 13 % des frais de personnel des groupements à fiscalité propre.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

## Les dépenses de personnel augmentent moins vite dans les grandes collectivités

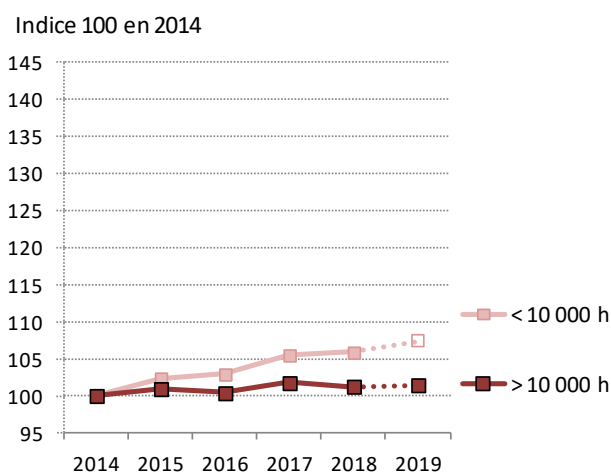
Depuis le début du dernier mandat électoral, les dépenses de personnel ont augmenté moins vite dans les grandes collectivités : les communautés de communes (CC) ont augmenté leurs dépenses de personnel de plus de 40 %, soit environ 8 % par an, assez régulièrement chaque année, tandis que les communautés urbaines (CU) sont parvenues à les maintenir en dessous de 10 % (en cinq ans) (graphique 4). Les CC ont, de fait, augmenté leurs dépenses de personnels mis à disposition par leurs communes membres, plus que ne l'ont fait les autres EPCI. Mais cela concerne des montants très faibles, qui ne suffisent pas à expliquer les écarts globaux entre types de GFP. De même, les communes de plus de 10 000 habitants n'ont quasiment pas augmenté leurs dépenses de personnel depuis le début du mandat tandis que les plus petites les ont augmentées de plus de 7 % (graphique 4).

**Graphique 4 - Évolution des frais de personnel selon...**



Rq : les évolutions sont calculées à catégorie constante pour chaque couple d'années. Les évolutions ne sont donc pas touchées par les bouleversements de l'intercommunalité au cours de cette période : quasi-diminution par deux du nombre de communautés de communes entre 2016 et 2017, augmentation de 50 % de celui des métropoles entre 2017 et 2018, etc. On ne retient, pour le calcul de chaque année d'évolution, que les EPCI qui n'ont pas changé de type.

... la taille des communes



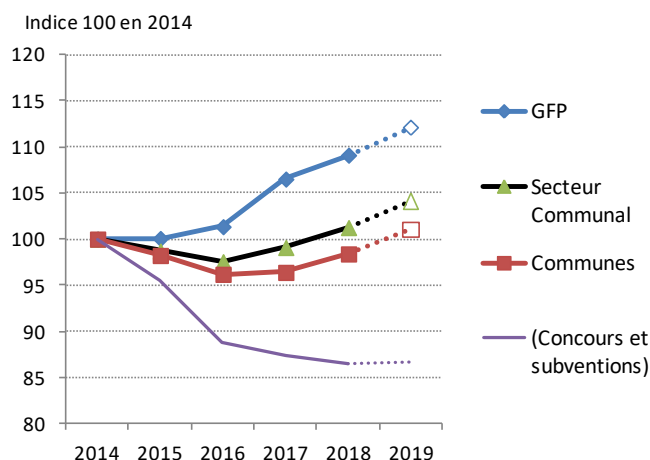
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

## II - Achats et charges externes : accélération en 2019

Les dépenses d'achats et de charges externes des collectivités du bloc communal ont accéléré en 2018 : + 2,2 % en 2018 contre + 1,6 % en 2017. Selon les budgets primitifs, cette accélération pourrait se prolonger en 2019 (+ 2,7 %) (graphique 5).

L'année 2017 marquait à cet égard un retournement de tendance, après plusieurs années de baisse de ces dépenses. Ce retournement coïncidait avec l'arrêt de la chute des recettes non fiscales (c'est-à-dire pour l'essentiel les concours de l'État et, dans une moindre mesure, les subventions reçues) pour les communes et leurs groupements.

**Graphique 5 - Évolution des achats et charges externes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et des principales recettes non fiscales (concours de l'État et subventions)**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

Selon le type d'achats, ce mouvement est plus ou moins prononcé (graphique 6). Les achats les plus sensibles à l'évolution des recettes sont les achats de matières et de fournitures : eau, chauffage, carburants, entretien, fournitures administratives (dont celles pour les bibliothèques), scolaires, etc.. Ils représentent 40 % des achats et charges externes des communes. Seule une très petite partie de ces achats est clairement liée aux investissements réalisés par la commune (achat de matériel, équipements et travaux).

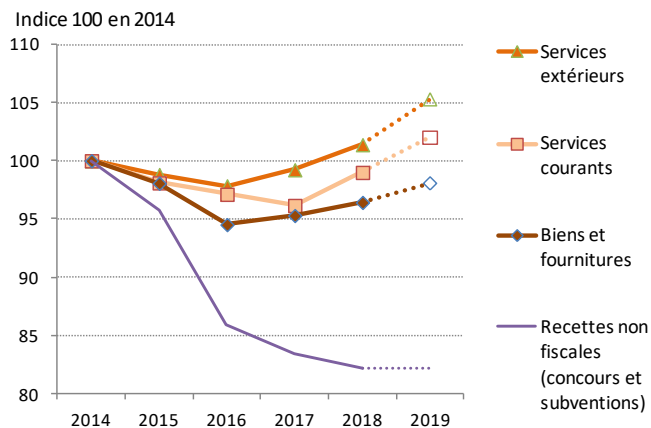
Les dépenses de services extérieurs (publicité et représentation, missions et déplacement, honoraires, etc.) sont, elles aussi, liées au mouvement des recettes, mais moins que les achats de biens. Le retournement à la hausse s'est produit aussi en 2017, mais la baisse entre 2014 et cette date était de moindre ampleur. Ces services ne représentent que 20 % des achats et charges externes des communes.

Enfin, les dépenses courantes de services (location de locaux, assurances, entretien et réparation des locaux et des matériels roulants, etc.), plus contraintes, sont par nature moins touchées par les fluctuations des recettes. Elles ont, de fait, moins baissé entre 2014 et 2016 que les achats de fourniture, et ne se sont pas

retournées en 2017 lors de l'arrêt de la chute des recettes. Elles se redressent en 2018. Elles représentent 40 % des achats et charges externes des communes.

Chacune de ces dépenses devrait continuer d'augmenter en 2019, selon les budgets primitifs des communes. Pour les groupements de communes, cette distinction d'évolution des dépenses depuis 2014 selon le type d'achat est moins nette, de même que leur lien avec l'évolution des recettes non fiscales.

**Graphique 6 - Évolution des différents types d'achats et charges externes des communes**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

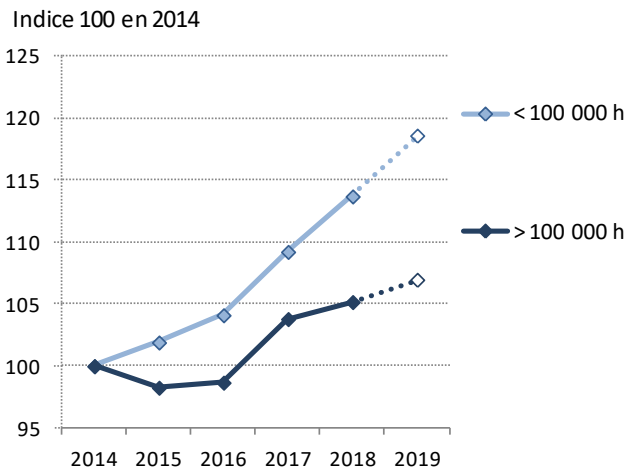
**La baisse des achats et charges externes a été portée par les grandes communes**

Plus les collectivités sont grandes, plus leurs dépenses d'achats et charges externes ont baissé au début du mandat (graphiques 7 et 8). Là encore, l'influence des recettes non fiscales peut fournir des éléments d'explication : la baisse des concours et des subventions attribuées aux groupements à fiscalité propre de moins de 100 000 habitants s'interrompt en 2017 ; la contrainte qui pèse sur leurs dépenses est donc moins forte (graphique 7).

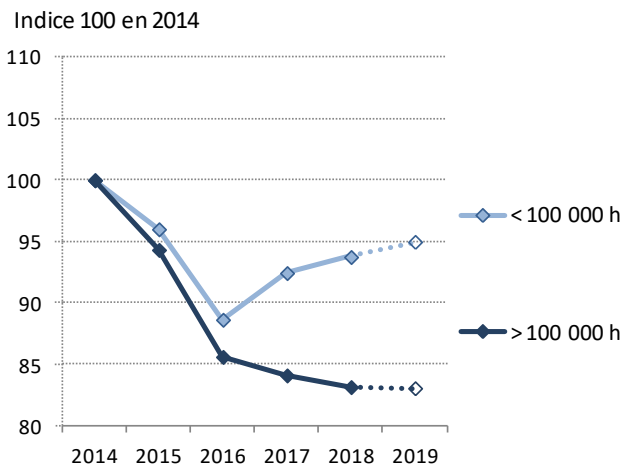
Les écarts sont aussi nets en ce qui concerne les dépenses des communes : la baisse des achats et charges externes entre 2014 et 2017 ne s'observe que pour les plus grandes d'entre elles (graphique 8). Les évolutions des recettes non fiscales sont cependant à peu près les mêmes pour les petites et pour les grandes communes.

**Graphique 7 - Évolution des achats et charges externes et des recettes non fiscales des GFP**

*Achats et charges externes*



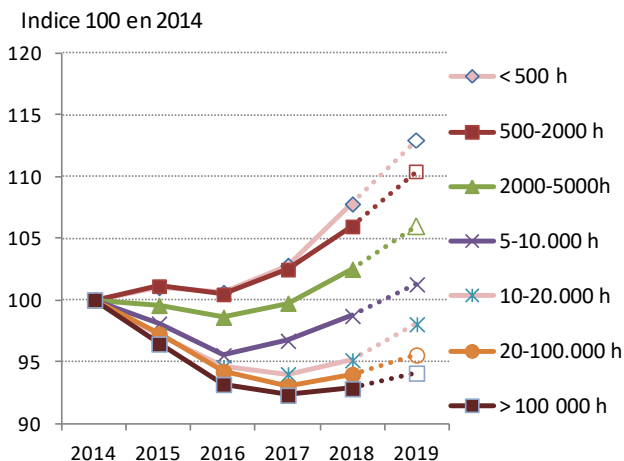
*Recettes non fiscales (concours et subventions)*



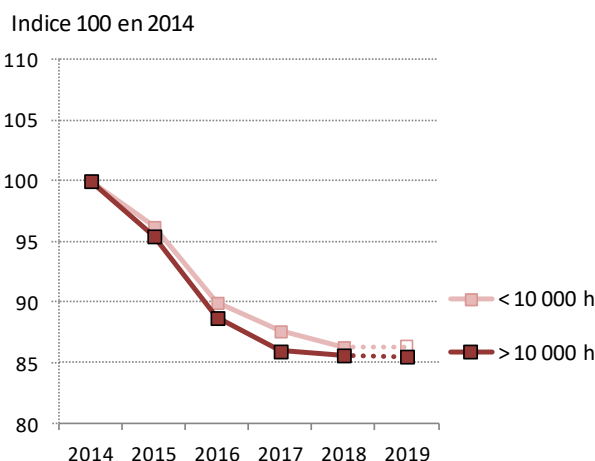
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

**Graphique 8 - Évolution des achats et charges externes et des recettes non fiscales des communes**

*Achats et charges externes*



*Recettes non fiscales (concours et subventions)*



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.



## Achats des communes en 2018 : davantage pour l'environnement, la voirie et la sécurité

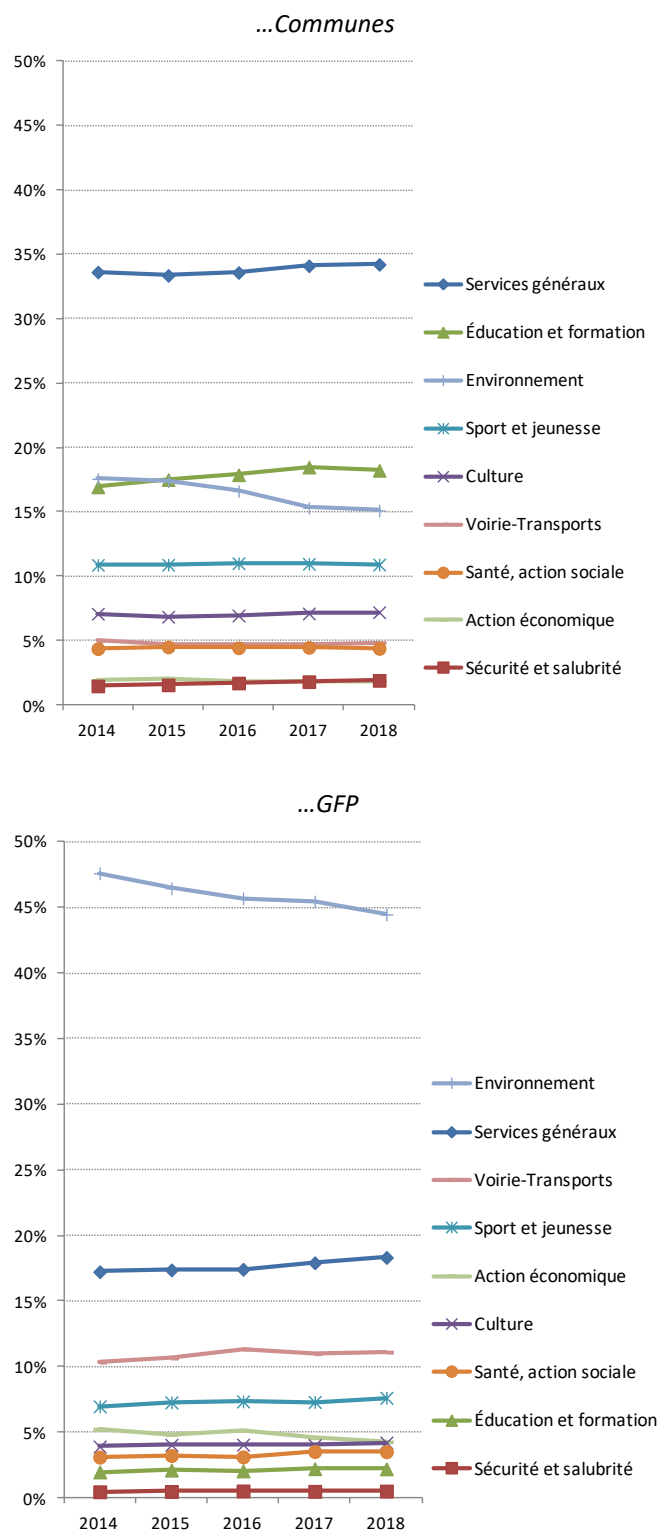
Ces fluctuations des achats et charges externes depuis le début du mandat électoral (baisse de 2014 à 2016, hausse depuis 2016) se sont-elles accompagnées de modifications dans leur structure par fonction de destination ? En d'autres termes, certaines fonctions ont-elles particulièrement subi la baisse des achats, tandis que d'autres restaient intactes ? L'interprétation de la ventilation des dépenses des communes par fonction se heurte à des problèmes méthodologiques, d'une part, du fait que seules les communes de plus de 3 500 habitants sont obligées de remplir cette ventilation, et d'autre part, du fait que cette ventilation n'est pas autant contrôlée que la répartition par nature (salaires, achats, subvention etc.). Une forte proportion des dépenses peut se trouver ainsi fléchée en « administration générale » (encadré 2). On peut tout de même dégager quelques grandes tendances.

La structure des achats n'est pas la même pour les communes et pour leurs groupements. Les évolutions ne sont pas les mêmes non plus (graphique 9). Entre 2014 et 2016, période de baisse des dépenses, la part des achats et charges externes des collectivités du bloc communal a essentiellement baissé dans les fonctions environnementales (déchets, assainissement des eaux, espaces verts). Autrement dit, la baisse des dépenses lors de cette période a surtout pesé sur ce secteur. Dans le même temps, la part des dépenses des communes relatives aux fonctions éducatives a augmenté (en lien avec la réforme des rythmes scolaires) de même que la part des dépenses des groupements relative à la voirie et aux transports : ce sont donc ces secteurs dont les dépenses ont le moins baissé entre 2014 et 2016. En 2018, la hausse des achats des communes a profité un peu plus aux fonctions de voirie-transports et de sécurité, et leur part consacrée à l'environnement ne baisse quasiment plus. De leur côté, les groupements ont légèrement augmenté leurs dépenses liées à la culture, au sport et à la jeunesse.

Ces évolutions des achats et charges externes par fonction, et notamment la baisse globale des dépenses environnementales par rapport à 2014, peuvent être mises en regard de celles des budgets annexes et des syndicats (encadré 2). Ces budgets sont en effet beaucoup plus spécialisés que les budgets principaux des collectivités, et les montants de leurs dépenses sont, en ce qui concerne les achats et charges externes, assez conséquents : près de 8 Md€ pour les budgets annexes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et 6 Md€ pour les syndicats, pour 7 Md€ d'achats réalisés par les budgets principaux des EPCI et 16 Md€ par ceux des communes. Les budgets annexes et les syndicats sont avant tout orientés vers les dépenses environnementales (près de 65 % des achats et charges externes des syndicats) et vers les transports (30 % des achats dans les budgets annexes). Entre 2014 et 2016, la part des dépenses environnementales a eu tendance à augmenter, compensant alors

l'affaiblissement de cette part dans les budgets principaux du bloc communal. En 2018, elle stagne pour les syndicats et recule dans les budgets annexes, au profit des dépenses d'achats liés à la voirie et aux transports. La part des achats des budgets annexes liés aux actions économiques (dont l'aménagement de lotissement et de zones industrielles ou artisanales) est en forte baisse (cf. en ligne, les données et graphiques complémentaires à cette publication).

**Graphique 9 - Structure par fonction des achats et charges externes des...**



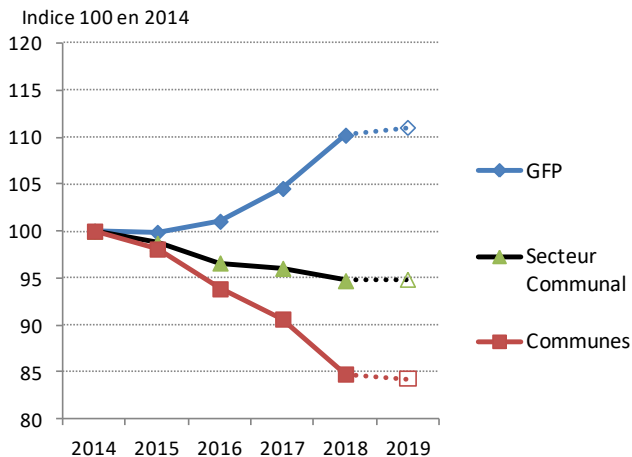
Lecture : en 2014, 47% des achats et charges externes des GFP étaient destinés à des fonctions environnementales.  
Source : DGCL, Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux.

### III - Dépenses d'intervention : fin de la baisse en 2019 ?

Pour les frais de personnel comme pour les achats et charges externes, les profils d'évolution des dépenses des communes, d'une part, et des groupements, d'autre part, sont assez semblables : certes, les dépenses des groupements augmentent plus que celles des communes, mais les points d'inflexion sont les mêmes. Ce n'est pas le cas pour les dépenses d'intervention. Ces dépenses regroupent les participations obligatoires (services d'incendie, contributions aux organismes de regroupement) et les subventions versées aux organismes publics (CCAS, notamment) et privés.

Alors que depuis le début du mandat ces dépenses ont fortement augmenté pour les groupements à fiscalité propre, elles baissent régulièrement pour les communes (*graphique 10*). Il n'y a notamment pas vraiment d'inflexion en 2017, lors de l'arrêt de la chute des recettes non fiscales. Selon les budgets primitifs, cette tendance se poursuivrait en 2019, mais de façon atténuée : faible augmentation pour les groupements, et faible diminution pour les communes, et au total une stagnation possible des dépenses d'intervention du bloc communal, après quatre années de baisse.

**Graphique 10 - Évolution des dépenses d'intervention des communes et de leurs groupements à fiscalité propre**

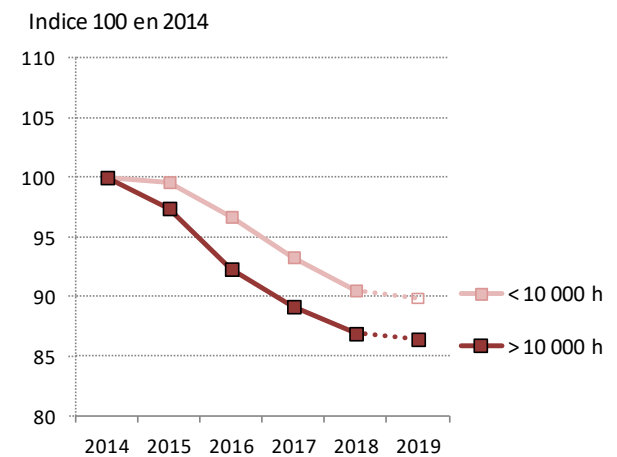
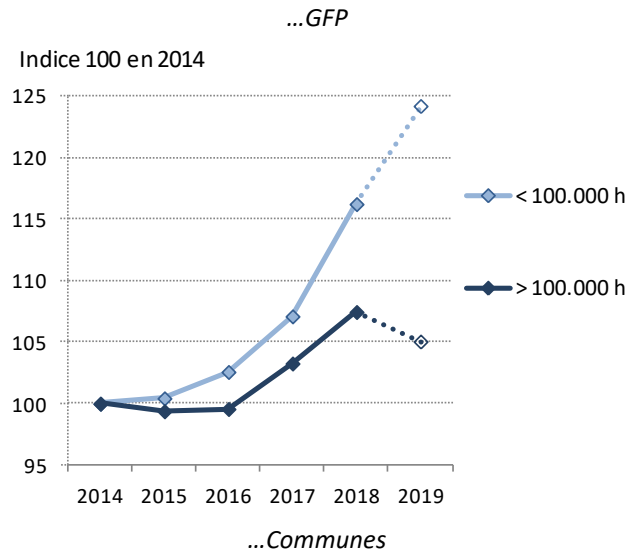


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

La différenciation par taille ou par type de collectivités est semblable à celle des autres dépenses (frais de personnel et achats et charges externes). Les grandes communes ont ainsi supporté l'essentiel de la baisse des dépenses d'intervention en 2015. Mais après 2015 cependant, l'ampleur des écarts entre grandes et petites communes est assez faible (*graphique 11*). L'écart entre les grands EPCI à fiscalité propre (plus de 100 000 habitants) et les petits (moins de 100 000 h.) est un peu plus net (*graphique 11*). Selon les budgets primitifs de quelques grandes métropoles, certaines dépenses de subventions, notamment en direction du secteur privé, pourraient être en forte diminution en 2019, ce qui marquerait un retournement de tendance

par rapport aux deux dernières années pour les plus grands EPCI.

**Graphique 11 - Évolution des dépenses d'intervention selon la taille des...**



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion et budgets primitifs. Budgets principaux.

#### Maintien des subventions communales dans le secteur sanitaire et social, augmentation de celles des groupements pour l'environnement

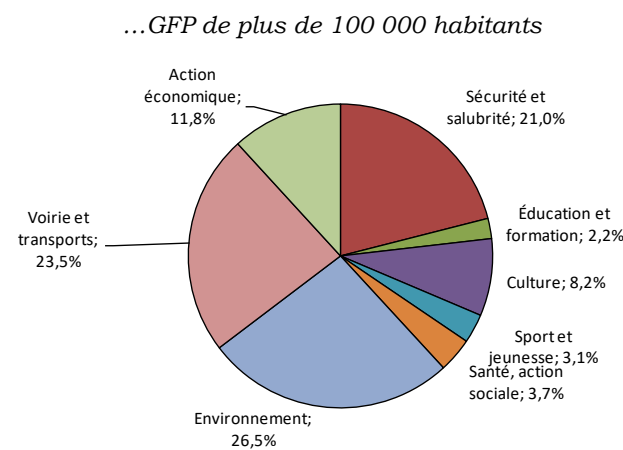
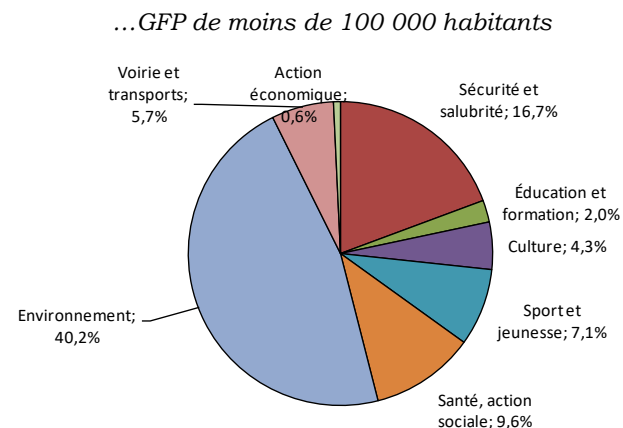
Depuis 2014, certaines participations obligatoires ont plus reculé que d'autres : celles consacrées aux services d'incendie et aux fonds de compensation des charges territoriales, notamment. Du côté des subventions, celles versées aux associations et personnes de droit privé diminuent plus que celles aux organismes publics.

Les dépenses d'intervention ne sont pas destinées aux mêmes fonctions que les achats et charges externes. Le principal secteur d'intervention des communes de plus de 3 500 habitants (celles pour lesquelles la ventilation par fonction est disponible) est le secteur sanitaire et social, par l'intermédiaire notamment des subventions versées aux CCAS. Cette part est celle qui résiste le mieux à l'érosion des subventions des communes, avec l'éducation et la formation (*graphique 12*). Les participations de ces communes aux fonctions de sécurité et de salubrité sont en revanche de nouveau en baisse en 2018, tout comme celles liées à l'environnement.

Cette structure des interventions est radicalement différente pour les groupements à fiscalité propre (*graphique 12*). Non seulement l'environnement est pour eux le poste prioritaire, mais son poids augmente en 2018. Les dépenses de voirie et transports chutent en revanche depuis deux ans, et la fonction « Sécurité et salubrité » prend de ce fait la seconde place des dépenses d'intervention des GFP.

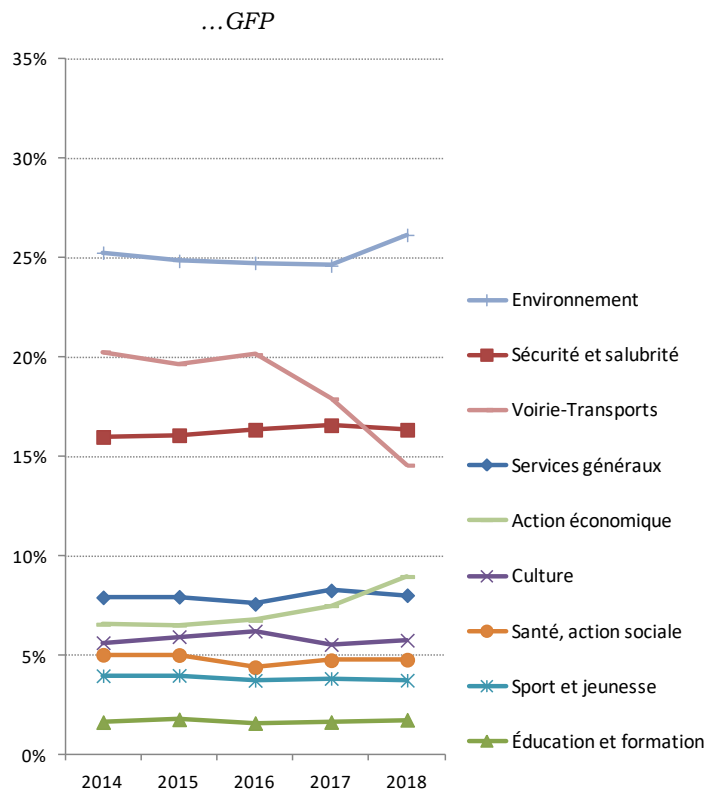
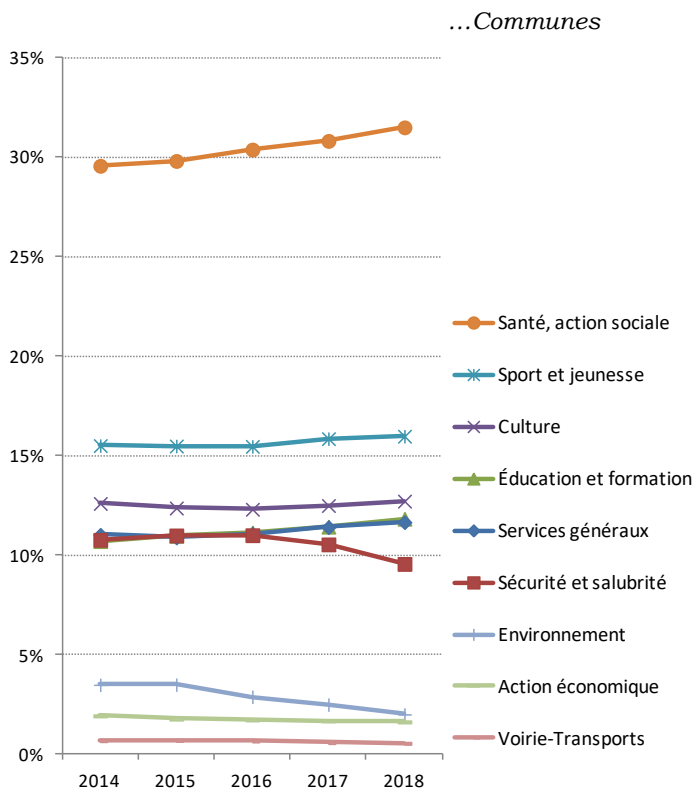
On peut à cet égard distinguer les grands groupements des plus petits. Ces derniers accordent une plus grande place à l'environnement, à la santé, à la jeunesse et aux sports, tandis que les plus grands interviennent davantage dans les transports et dans l'action économique (*graphique 13, sur les seules fonctions ventilées et hors administration générale*). Ces priorités exprimées par les budgets principaux peuvent être mises en regard de celles des budgets annexes et des syndicats, dont les dépenses d'intervention sont au total de 2,5 Md€, soit cette fois-ci nettement moins que celles des budgets principaux du bloc communal (9 Md€ pour les communes et 7 Md€ pour les groupements). Les budgets annexes et les syndicats orientent les deux tiers de leurs dépenses d'intervention vers les fonctions de transports et un quart pour les fonctions d'environnement, proportions très stables de 2014 à 2017. Un échange de compétence semble se faire entre eux : de plus en plus de place aux transports et à la voirie pour les syndicats, contre de plus en plus de dépenses environnementales pour les budgets annexes (*cf. en ligne, les données et graphiques complémentaires à cette publication*). □

**Graphique 13 - Structure en 2018 par fonction (hors administration générale et hors fonctions non ventilées) des dépenses d'intervention des...**



Source :DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

**Graphique 12 - Structure par fonction des dépenses d'intervention des...**



Source :DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion. Budgets principaux

### **Encadré 1 : l'estimation des comptes des collectivités du bloc communal à partir de leurs budgets primitifs.**

Cette étude produit une estimation pour 2019 des dépenses et des recettes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre (budgets principaux seulement). Cette estimation s'appuie sur un échantillon de collectivités suffisamment grand pour produire des résultats fiables : toutes les communes de plus de 100 000 habitants, plus de 90 % de celles entre 1000 et 100 000 habitants, et 85 % de celles de moins de 1000 h. De même pour les groupements à fiscalité propre (92 % des plus de 100 000 habitants et 89 % des moins de 100 000 h.). À partir des échantillons des budgets primitifs fournis par la DGFIP, on s'appuie sur les collectivités qui sont présentes dans ces échantillons à la fois en 2018 et en 2019, afin d'éviter les distorsions dues aux apparitions et aux disparitions de collectivités. La création en 2019 de la collectivité à statut particulier de la Ville de Paris (loi n°2017-257 du 28 février 2017), en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris, nous oblige à ne pas l'intégrer dans les calculs. Toutes les évolutions sur 2019 sont donc calculées « hors Paris ».

Les évolutions  $N / N-1$  sont calculées pour chaque strate de populations : 11 strates différentes pour les communes et 5 strates pour les GFP, car les collectivités de chaque strate ont leur propre dynamique d'évolution des dépenses et des recettes (voir BIS de la DGCL n° 114). Pour chaque strate, on applique ce taux de croissance au montant enregistré dans les comptes de gestion de  $N-1$  (ici 2018). On somme ensuite les montants de l'année  $N$  ainsi estimés pour chaque strate, afin d'avoir le montant global toutes strates confondues pour l'année  $N$  (hors Paris en 2019). On rapporte enfin ce montant global estimé en  $N$  à celui enregistré sur l'année  $N-1$  dans les comptes de gestion (hors Paris en 2018) pour avoir le taux de croissance global  $N / N-1$  (hors Paris en ce qui concerne 2019 / 2018).

Les montants indiqués dans les budgets primitifs ne sont, en général, pas vraiment comparables avec ceux enregistrés dans les comptes de gestion, du fait d'une présentation et d'une conception différente. C'est pourquoi il est nécessaire de comparer deux années consécutives ( $N$  sur  $N-1$ ) sur des sources homogènes (budgets primitifs des deux années ou comptes de gestion des deux années). Les évolutions votées dans les budgets primitifs ne sont par ailleurs pas toujours conformes aux évolutions constatées l'année suivante dans les comptes de gestion, car par exemple certains projets n'ont finalement pas pu voir le jour. Les évolutions présentées ici doivent donc s'interpréter plus comme des déclarations d'intentions que véritablement comme des prévisions.

Il n'y a pas la ventilation fonctionnelle dans les échantillons des budgets primitifs fournis par la DGFIP, ce qui explique que les évolutions des dépenses par fonction ne sont pas présentées au-delà de 2018, contrairement aux évolutions des dépenses par nature.

### **Encadré 2 : la ventilation fonctionnelle des dépenses dans les comptes de gestion**

La nomenclature fonctionnelle s'impose aux seules communes de 3 500 habitants et plus. Ces communes votant leur budget par nature ont donc l'obligation d'assortir leurs documents budgétaires d'une présentation fonctionnelle. Toutefois, le vote du conseil municipal ne porte que sur la présentation par nature du budget. La nomenclature par fonction ne joue qu'un rôle d'information ; elle n'a donc aucune conséquence sur le contrôle des crédits budgétaires qui s'opère à partir des chapitres et articles par nature. À l'inverse, les communes de 10 000 habitants et plus, ayant opté pour un vote par fonction, ont l'obligation de présenter leurs documents budgétaires par nature. Dans ce cas, la nomenclature fonctionnelle entre dans la définition des chapitres et articles budgétaires. Elle intervient ainsi dans le contrôle de la consommation des crédits.

D'une collectivité à l'autre, la façon dont les codes fonctionnels sont enregistrés par les collectivités dans les comptes de gestion peut varier. De nombreuses collectivités juxtaposent ainsi le chapitre budgétaire (en général à 2 chiffres : 90, 91, 92 ou 93 selon la nature de la dépense) au code fonctionnel lui-même. Il faut donc en premier lieu apurer la variable « Fonction » du fichier des comptes de gestion pour garantir l'homogénéité des codes fonctionnels d'une collectivité à une autre. Les codes fonctionnels des collectivités qui codent leur comptes en M14 ne sont pas les mêmes que ceux de la M57. Il faut donc là aussi procéder à une homogénéisation de la présentation, qui peut aller jusqu'à agréger certains codes qui apparaissent de façon détaillée dans une nomenclature, mais pas dans l'autre. Les codes relatifs à l'environnement sont par exemple assez affectés par cette différence de présentation dans les deux nomenclatures, et une présentation très détaillée n'est donc pas toujours possible. Enfin, les budgets annexes et les syndicats présentent rarement leurs dépenses selon une ventilation fonctionnelle. Les comptes de gestion leur affectent en revanche une activité principale, en une quarantaine de postes, qu'on a regroupés en 9 activités différentes (cf. annexe 2.F8 du rapport de l'OFGL).

Les fonctions (ou les activités) d'administration générale sont parfois fréquentes (près du tiers des achats et charges externes des communes, par exemple), ce qui atténue l'intérêt d'une décomposition par fonction des dépenses. Plutôt que de ventiler ces fonctions généralistes au prorata des autres fonctions pour simuler une répartition entre fonctions vraiment significatives, nous avons préféré les faire apparaître. L'important est d'observer si cette proportion se modifie beaucoup dans le temps (ce qui affecte alors réellement la ventilation entre les autres fonctions), ou si elle reste à peu près stable (ce qui permet alors de raisonner « à biais constant dans le temps »). Seul un travail d'enquête extrêmement coûteux de retour auprès des collectivités qui ne ventilent manifestement pas suffisamment leurs dépenses de façon suffisamment détaillée permettrait d'obtenir une décomposition plus fiable de ces dépenses « d'administration générale ». C'est ce que fait tous les quatre ans le ministère en charge de la Culture pour mieux décomposer, par exemple, les dépenses qui relèvent de travaux généraux (sur des bâtiments par exemple) et identifier celles qui relèvent en fait de rénovation du patrimoine (cf. <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-actualite-du-DEPS/Depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales-9-3-milliards-d-euros-en-2014-CC-2017-3>).

Enfin, certaines dépenses sont par définition « non ventilées », comme par exemple certains frais financiers (remboursements d'intérêt). Elles représentent une part très faible des dépenses (environ 1 % des achats et charges externes ou des dépenses d'intervention des communes, par exemple) et ne sont en général pas présentées dans les graphiques de cette étude, afin d'en améliorer la lisibilité.



## A1. Communes - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

								Données provisoires		Estimations	
	2014	2015 / 2014	2015	2016 / 2015	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 à champ constant (hors Paris)	2019
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>68,53</b>	<b>+0,3%</b>	<b>68,70</b>	<b>-1,5%</b>	<b>67,70</b>	<b>+0,4%</b>	<b>67,94</b>	<b>-0,5%</b>	<b>67,58</b>	<b>+0,8%</b>	<b>69,43</b>
Achats et charges externes	17,00	-1,8%	16,70	-2,1%	16,35	+0,2%	16,39	+2,1%	16,73	+2,7%	17,23
Frais de personnel	36,43	+1,4%	36,94	-0,0%	36,93	+1,9%	37,61	+0,0%	37,63	+0,6%	38,07
Charges financières	2,28	+1,6%	2,32	-8,9%	2,11	-9,1%	1,92	-6,7%	1,79	-7,3%	1,67
Dépenses d'intervention	10,10	-1,9%	9,91	-4,3%	9,48	-3,4%	9,16	-6,5%	8,56	-0,6%	9,58
Autres dépenses de fonctionnement	2,71	+4,7%	2,84	-0,5%	2,83	+1,3%	2,86	-0,2%	2,86	+0,8%	2,88
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>79,14</b>	<b>+0,9%</b>	<b>79,84</b>	<b>-1,2%</b>	<b>78,85</b>	<b>+0,5%</b>	<b>79,27</b>	<b>+0,8%</b>	<b>79,90</b>	<b>+1,4%</b>	<b>82,74</b>
Impôts et taxes	48,60	+3,3%	50,19	+0,6%	(a) 51,12	+1,2%	51,71	+1,2%	52,34	+1,8%	54,80
- Impôts locaux	42,43	+3,2%	43,79	+0,3%	(a) 44,51	+1,0%	44,96	+1,8%	45,79	+2,1%	47,04
(dont : fiscalité reversée)	9,89	-0,6%	9,82	-2,3%	(a) 10,79	+3,4%	11,16	-1,3%	11,02		
- Autres impôts et taxes	6,17	+3,9%	6,41	+3,1%	6,61	+2,2%	6,75	-3,0%	6,55	+0,0%	7,77
Concours de l'État	18,20	-7,4%	16,86	-8,5%	(a) 14,64	-3,2%	14,17	-0,3%	14,13	+0,8%	14,21
- DGF	15,77	-8,4%	14,45	-8,4%	(a) 12,43	-5,6%	11,73	-0,4%	11,68		
- Autres dotations	0,19	-3,8%	0,18	+4,3%	0,19	+27,5%	0,25	+15,8%	0,28		
- Péréquation et compensations fiscales	2,24	-0,6%	2,23	-9,3%	2,02	+8,7%	2,20	-1,6%	2,16		
Subventions reçues et participations	3,26	+13,2%	3,69	+2,3%	3,77	-1,1%	3,73	-6,3%	3,50	-3,4%	3,46
Ventes de biens et services	5,32	+4,6%	5,56	+3,6%	5,76	+1,1%	5,82	+9,4%	6,37	+3,2%	6,75
Autres recettes de fonctionnement	3,77	-6,0%	3,55	+0,4%	3,56	+7,7%	3,83	-7,0%	3,57	-0,7%	3,51
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>10,61</b>	<b>+5,0%</b>	<b>11,14</b>	<b>+0,1%</b>	<b>11,15</b>	<b>+1,6%</b>	<b>11,33</b>	<b>+8,7%</b>	<b>12,32</b>	<b>+4,6%</b>	<b>13,31</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>4,69</b>	<b>+6,7%</b>	<b>5,01</b>	<b>-1,9%</b>	<b>4,91</b>	<b>+5,5%</b>	<b>5,18</b>	<b>+17,7%</b>	<b>6,10</b>		<b>7,03</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>22,10</b>	<b>-12,6%</b>	<b>19,32</b>	<b>-0,1%</b>	<b>19,29</b>	<b>+8,5%</b>	<b>20,93</b>	<b>+5,9%</b>	<b>22,16</b>	<b>+8,3%</b>	<b>24,07</b>
Dépenses d'équipement	19,88	-14,2%	17,06	+0,6%	17,15	+8,8%	18,67	+6,9%	19,96		
Subventions d'équipement versées	1,39	-18,1%	1,13	+3,2%	1,17	-1,8%	1,15	+9,2%	1,26		
Autres dépenses d'investissement	0,83	+35,8%	1,13	-14,3%	0,97	+15,1%	1,11	-14,9%	0,95		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>10,99</b>	<b>+1,0%</b>	<b>11,10</b>	<b>-8,9%</b>	<b>10,11</b>	<b>+0,7%</b>	<b>10,18</b>	<b>+10,3%</b>	<b>11,23</b>	<b>+10,3%</b>	<b>12,48</b>
FCTVA	2,97	-4,3%	2,84	-12,1%	2,50	-6,3%	2,34	+9,3%	2,56	+7,4%	2,75
Autres dotations et Subventions d'équipement	5,33	-5,6%	5,03	-6,2%	4,72	+0,5%	4,74	+11,6%	5,29	+11,8%	5,95
Autres recettes d'investissement	2,70	+19,6%	3,23	-10,2%	2,90	+6,9%	3,10	+9,2%	3,39	+10,1%	3,78
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>90,63</b>	<b>-2,9%</b>	<b>88,02</b>	<b>-1,2%</b>	<b>86,99</b>	<b>+2,2%</b>	<b>88,87</b>	<b>+1,0%</b>	<b>89,74</b>	<b>+2,7%</b>	<b>93,50</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>90,13</b>	<b>+0,9%</b>	<b>90,94</b>	<b>-2,2%</b>	<b>88,97</b>	<b>+0,5%</b>	<b>89,45</b>	<b>+1,9%</b>	<b>91,13</b>	<b>+2,5%</b>	<b>95,22</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,49</b>		<b>+2,92</b>		<b>+1,98</b>		<b>+0,58</b>		<b>+1,39</b>		<b>+1,71</b>
Remboursements de dette (8)	5,92	+3,6%	6,13	+1,8%	6,24	-1,5%	6,15	+1,2%	6,22	-0,5%	6,28
Emprunts (9)	6,19	-0,5%	6,16	-8,7%	5,62	+13,5%	6,38	-11,1%	5,67	+6,4%	6,01
Flux net de dette = (9)-(8)	0,27		0,02		-0,62		0,23		-0,55		-0,27
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>96,54</b>	<b>-2,5%</b>	<b>94,16</b>	<b>-1,0%</b>	<b>93,23</b>	<b>+1,9%</b>	<b>95,02</b>	<b>+1,0%</b>	<b>95,96</b>	<b>+2,5%</b>	<b>99,78</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>96,32</b>	<b>+0,8%</b>	<b>97,10</b>	<b>-2,6%</b>	<b>94,59</b>	<b>+1,3%</b>	<b>95,83</b>	<b>+1,0%</b>	<b>96,80</b>	<b>+2,7%</b>	<b>101,22</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,22		+2,94		+1,36		+0,81		+0,84		+1,44
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(b)</sup></b>	<b>63,53</b>	<b>+1,2%</b>	<b>64,29</b>	<b>+0,7%</b>	<b>64,74</b>	<b>+0,7%</b>	<b>65,21</b>	<b>-0,4%</b>	<b>64,95</b>	<b>-1,1%</b>	<b>64,67</b>
<b>Ratios</b>											
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	13,4%	+0,5 pt	14,0%	+0,2 pt	14,1%	+0,1 pt	14,3%	+1,1 pt	15,4%	+0,5 pt	16,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	5,9%	+0,3 pt	6,3%	-0,0 pt	6,2%	+0,3 pt	6,5%	+1,1 pt	7,6%	+0,6 pt	8,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	80,3%	+0,2 pt	80,5%	+1,6 pt	82,1%	+0,2 pt	82,3%	-1,0 pt	81,3%	-1,9 pt	78,2%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	-0,2 an	5,8 ans	+0,0 an	5,8 ans	-0,0 an	5,8 ans	-0,5 an	5,3 ans	-0,3 an	4,9 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2 du rapport de l'OPGL).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

## A2. Groupements de communes à fiscalité propre - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

	Données provisoires							Estimations			
	2014	2015/2014 <sup>(a)</sup> à champ constant	2015 <sup>(b)</sup>	2016 / 2015	2016 <sup>(b)</sup>	2017 / 2016	2017 <sup>(b)</sup>	2018 / 2017	2018 <sup>(b)</sup>	2019 / 2018	2019 <sup>(b)</sup>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>21,08</b>	<b>+1,7%</b>	<b>22,61</b>	<b>+3,7%</b>	<b>23,45</b>	<b>+5,4%</b>	<b>24,72</b>	<b>+2,7%</b>	<b>25,38</b>	<b>+1,9%</b>	<b>25,85</b>
Achats et charges externes	6,20	+0,1%	6,25	+1,3%	6,33	+5,1%	6,66	+2,4%	6,82	+2,8%	7,01
Frais de personnel	7,21	+5,3%	7,75	+6,8%	8,28	+9,1%	9,04	+4,5%	9,45	+3,4%	9,77
Charges financières	0,72	-0,4%	0,75	+11,9%	0,84	-19,6%	0,68	-8,8%	0,62	-9,4%	0,56
Dépenses d'intervention	5,64	-0,1%	6,56	+1,2%	6,63	+3,5%	6,86	+5,4%	7,24	+0,7%	7,29
Autres dépenses de fonctionnement	1,31	-1,5%	1,30	+5,0%	1,36	+9,0%	1,48	-14,9%	1,26	-2,5%	1,23
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>25,80</b>	<b>+2,3%</b>	<b>27,64</b>	<b>+2,2%</b>	<b>28,26</b>	<b>+6,1%</b>	<b>29,99</b>	<b>+3,1%</b>	<b>30,93</b>	<b>+3,5%</b>	<b>32,03</b>
Impôts et taxes	12,88	+6,8%	14,68	+6,5%	15,09	+10,0%	16,60	+5,3%	17,48	+5,6%	18,46
- Impôts locaux	8,40	+12,6%	9,94	+8,2%	10,15	+11,0%	11,27	+6,0%	11,94	+9,8%	13,11
- Autres impôts et taxes	4,48	-3,9%	4,73	+4,4%	4,94	+8,0%	5,33	+3,9%	5,54	-3,4%	5,35
Concours de l'État	8,69	-6,7%	8,33	-8,5%	8,42	-0,5%	8,38	-1,1%	8,28	-0,2%	8,26
- DGF	7,16	-8,7%	6,74	-9,0%	6,94	-2,2%	6,79	-1,4%	6,69		
- Autres dotations	0,04	+2,5%	0,04	-8,9%	0,03	+141,6%	0,08	+9,6%	0,09		
- Péréquation et compensations fiscales	1,50	+0,6%	1,55	-7,2%	1,44	+4,4%	1,51	-0,2%	1,50		
Subventions reçues et participations	1,14	+7,2%	1,26	-6,7%	1,18	+9,6%	1,29	+5,2%	1,35	+3,8%	1,41
Ventes de biens et services	2,36	+6,4%	2,53	+4,5%	2,64	+4,4%	2,76	+6,2%	2,93	+2,8%	3,01
Autres recettes de fonctionnement	0,72	+10,0%	0,84	+10,2%	0,93	+3,9%	0,97	-8,3%	0,89	+0,4%	0,89
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>4,72</b>	<b>+5,1%</b>	<b>5,02</b>	<b>-4,4%</b>	<b>4,80</b>	<b>+9,8%</b>	<b>5,27</b>	<b>+5,3%</b>	<b>5,55</b>	<b>+11,2%</b>	<b>6,17</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>2,86</b>	<b>+0,5%</b>	<b>2,93</b>	<b>-7,3%</b>	<b>2,72</b>	<b>+12,0%</b>	<b>3,05</b>	<b>+0,2%</b>	<b>3,05</b>		<b>3,79</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>8,97</b>	<b>-8,2%</b>	<b>8,20</b>	<b>-1,7%</b>	<b>8,06</b>	<b>+7,5%</b>	<b>8,66</b>	<b>+7,8%</b>	<b>9,34</b>	<b>+10,5%</b>	<b>10,31</b>
Dépenses d'équipement	6,47	-11,4%	5,68	-2,9%	5,52	+11,0%	6,12	+11,1%	6,80		
Subventions d'équipement versées	1,67	-4,1%	1,65	+3,3%	1,70	-3,2%	1,65	+5,3%	1,74		
Autres dépenses d'investissement	0,82	+9,1%	0,86	-3,6%	0,83	+6,2%	0,88	-9,9%	0,80		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>3,57</b>	<b>+1,6%</b>	<b>3,57</b>	<b>-9,9%</b>	<b>3,21</b>	<b>+3,1%</b>	<b>3,31</b>	<b>+9,0%</b>	<b>3,61</b>	<b>+10,1%</b>	<b>3,98</b>
FCTVA	0,89	-10,5%	0,79	-5,3%	0,75	-1,5%	0,74	+11,7%	0,83	+8,8%	0,90
Autres dotations et Subventions d'équipement	1,74	+0,6%	1,74	-7,7%	1,61	-0,1%	1,61	+18,9%	1,91	+11,8%	2,14
Autres recettes d'investissement	0,93	+15,4%	1,03	-17,2%	0,85	+13,4%	0,97	-9,6%	0,88	+7,7%	0,94
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>30,04</b>	<b>-1,2%</b>	<b>30,81</b>	<b>+2,3%</b>	<b>31,51</b>	<b>+5,9%</b>	<b>33,38</b>	<b>+4,0%</b>	<b>34,72</b>	<b>+4,2%</b>	<b>36,17</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>29,37</b>	<b>+2,2%</b>	<b>31,20</b>	<b>+0,8%</b>	<b>31,47</b>	<b>+5,8%</b>	<b>33,30</b>	<b>+3,7%</b>	<b>34,54</b>	<b>+4,2%</b>	<b>36,00</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-0,68</b>		<b>+0,39</b>		<b>-0,04</b>		<b>-0,07</b>		<b>-0,18</b>		<b>-0,16</b>
Remboursements de dette (8)	1,86	+12,4%	2,09	-0,4%	2,08	+6,9%	2,23	+12,3%	2,50	-4,6%	2,39
Emprunts (9)	2,36	+1,3%	2,33	-1,1%	2,30	+6,1%	2,44	+2,3%	2,50	+7,1%	2,67
Flux net de dette = (9)-(8)	0,50		0,24		0,22		0,22		0,00		0,29
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>31,91</b>	<b>-0,4%</b>	<b>32,90</b>	<b>+2,1%</b>	<b>33,59</b>	<b>+6,0%</b>	<b>35,60</b>	<b>+4,5%</b>	<b>37,22</b>	<b>+3,6%</b>	<b>38,55</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>31,73</b>	<b>+2,2%</b>	<b>33,53</b>	<b>+0,7%</b>	<b>33,77</b>	<b>+5,8%</b>	<b>35,75</b>	<b>+3,6%</b>	<b>37,04</b>	<b>+4,4%</b>	<b>38,68</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,18		+0,63		+0,18		+0,14		-0,18		+0,13
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(d)</sup></b>	<b>22,76</b>	<b>+0,3%</b>	<b>23,45</b>	<b>+2,6%</b>	<b>24,05</b>	<b>+4,2%</b>	<b>25,07</b>	<b>+1,2%</b>	<b>25,37</b>	<b>+1,3%</b>	<b>25,71</b>
<b>Ratios</b>											
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,3%	+0,5 pt	18,2%	-1,2 pt	17,0%	+0,6 pt	17,6%	+0,4 pt	17,9%	+0,8 pt	19,3%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	11,1%	-0,2 pt	10,6%	-1,0 pt	9,6%	+0,5 pt	10,2%	-0,3 pt	9,9%	+1,1 pt	11,8%
Taux d'endettement = (12) / (2)	88,2%	-1,7 pt	84,8%	+0,3 pt	85,1%	-1,5 pt	83,6%	-1,6 pt	82,0%	-1,8 pt	80,3%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	- 0,2 an	4,7 ans	+ 0,3 an	5,0 ans	- 0,3 an	4,8 ans	- 0,2 an	4,6 ans	- 0,3 an	4,2 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

### A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre) - Opérations réelles

(en milliards d'euros)

							Données provisoires		Estimations		
	2014	2015/2014 à champ constant <sup>(a)</sup>	2015 <sup>(b)</sup>	2016 / 2015	2016 <sup>(b)</sup>	2017 / 2016	2017 <sup>(b)</sup>	2018 / 2017	2018 <sup>(b)</sup>	2019 / 2018 à champ constant (hors Paris)	2019 <sup>(b)</sup>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>89,60</b>	<b>+0,6%</b>	<b>91,32</b>	<b>-0,2%</b>	<b>91,15</b>	<b>+1,7%</b>	<b>92,66</b>	<b>+0,3%</b>	<b>92,96</b>	<b>+1,1%</b>	<b>95,28</b>
Achats et charges externes	23,20	-1,3%	22,96	-1,2%	22,69	+1,6%	23,05	+2,2%	23,55	+2,7%	24,24
Frais de personnel	43,64	+2,0%	44,69	+1,2%	45,21	+3,2%	46,65	+0,9%	47,08	+1,2%	47,84
Charges financières	3,00	+1,1%	3,07	-3,8%	2,95	-12,1%	2,59	-7,2%	2,41	-7,9%	2,23
Dépenses d'intervention	15,74	-1,3%	16,47	-2,1%	16,11	-0,6%	16,02	-1,4%	15,80	+0,0%	16,87
Autres dépenses de fonctionnement	4,02	+2,7%	4,14	+1,2%	4,19	+3,8%	4,35	-5,2%	4,12	-0,2%	4,11
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>104,94</b>	<b>+1,2%</b>	<b>107,48</b>	<b>-0,3%</b>	<b>107,11</b>	<b>+2,0%</b>	<b>109,26</b>	<b>+1,4%</b>	<b>110,83</b>	<b>+2,0%</b>	<b>114,76</b>
Impôts et taxes	61,47	+4,0%	64,87	+2,1%	66,21	+3,2%	68,31	+2,2%	69,81	+2,8%	73,26
- Impôts locaux	50,83	+4,7%	53,73	+1,7%	54,66	+2,9%	56,23	+2,7%	57,73	+3,8%	60,14
- Autres impôts et taxes	10,64	+0,7%	11,14	+3,7%	11,55	+4,7%	12,09	+0,0%	12,09	-1,7%	13,12
Concours de l'État	26,89	-7,2%	25,19	-8,5%	23,06	-2,2%	22,55	-0,6%	22,41	+0,4%	22,47
- DGF	22,92	-8,5%	21,19	-8,6%	19,37	-4,4%	18,52	-0,8%	18,37		
- Autres dotations	0,23	-3,1%	0,22	+2,1%	0,23	+44,6%	0,33	+14,3%	0,38		
- Péréquation et compensations fiscales	3,74	+0,6%	3,78	-8,4%	3,46	+6,9%	3,70	-1,0%	3,66		
Subventions reçues et participations	4,40	+11,7%	4,95	-0,0%	4,95	+1,5%	5,02	-3,4%	4,85	-1,3%	4,87
Ventes de biens et services	7,68	+5,1%	8,08	+3,9%	8,40	+2,2%	8,58	+8,3%	9,30	+3,1%	9,76
Autres recettes de fonctionnement	4,49	-3,5%	4,39	+2,3%	4,49	+6,9%	4,80	-7,2%	4,45	-0,4%	4,40
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>15,33</b>	<b>+5,0%</b>	<b>16,16</b>	<b>-1,3%</b>	<b>15,95</b>	<b>+4,1%</b>	<b>16,60</b>	<b>+7,6%</b>	<b>17,87</b>	<b>+6,7%</b>	<b>19,48</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>7,55</b>	<b>+4,4%</b>	<b>7,94</b>	<b>-3,9%</b>	<b>7,63</b>	<b>+7,8%</b>	<b>8,23</b>	<b>+11,2%</b>	<b>9,15</b>		<b>10,81</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>31,07</b>	<b>-11,4%</b>	<b>27,52</b>	<b>-0,6%</b>	<b>27,35</b>	<b>+8,2%</b>	<b>29,59</b>	<b>+6,5%</b>	<b>31,50</b>	<b>+9,0%</b>	<b>34,39</b>
Dépenses d'équipement	26,35	-13,5%	22,74	-0,3%	22,67	+9,3%	24,79	+8,0%	26,76		
Subventions d'équipement versées	3,06	-10,6%	2,78	+3,2%	2,87	-2,6%	2,80	+6,9%	2,99		
Autres dépenses d'investissement	1,65	+23,1%	1,99	-9,7%	1,80	+11,0%	2,00	-12,7%	1,74		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>14,56</b>	<b>+1,1%</b>	<b>14,66</b>	<b>-9,1%</b>	<b>13,33</b>	<b>+1,3%</b>	<b>13,50</b>	<b>+10,0%</b>	<b>14,85</b>	<b>+10,3%</b>	<b>16,46</b>
FCTVA	3,86	-5,6%	3,64	-10,6%	3,25	-5,2%	3,08	+9,9%	3,39	+7,7%	3,65
Autres dotations et Subventions d'équipement	7,07	-4,1%	6,77	-6,6%	6,32	+0,4%	6,35	+13,4%	7,20	+11,8%	8,09
Autres recettes d'investissement	3,63	+18,6%	4,26	-11,9%	3,75	+8,4%	4,07	+4,8%	4,26	+9,6%	4,72
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>120,67</b>	<b>-2,5%</b>	<b>118,83</b>	<b>-0,3%</b>	<b>118,50</b>	<b>+3,2%</b>	<b>122,25</b>	<b>+1,8%</b>	<b>124,46</b>	<b>+3,1%</b>	<b>129,67</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>119,50</b>	<b>+1,2%</b>	<b>122,15</b>	<b>-1,4%</b>	<b>120,43</b>	<b>+1,9%</b>	<b>122,76</b>	<b>+2,4%</b>	<b>125,67</b>	<b>+3,0%</b>	<b>131,22</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-1,17</b>		<b>+3,31</b>		<b>+1,94</b>		<b>+0,51</b>		<b>+1,22</b>		<b>+1,55</b>
Remboursements de dette (8)	7,78	+5,6%	8,22	+1,2%	8,32	+0,6%	8,37	+4,2%	8,72	-1,7%	8,66
Emprunts (9)	8,55	-0,1%	8,48	-6,6%	7,92	+11,3%	8,82	-7,4%	8,17	+6,6%	8,68
Flux net de dette = (9)-(8)	0,77		0,26		-0,40		0,45		-0,55		0,02
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>128,45</b>	<b>-2,0%</b>	<b>127,06</b>	<b>-0,2%</b>	<b>126,82</b>	<b>+3,0%</b>	<b>130,62</b>	<b>+2,0%</b>	<b>133,18</b>	<b>+2,8%</b>	<b>138,34</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>128,05</b>	<b>+1,1%</b>	<b>130,63</b>	<b>-1,7%</b>	<b>128,36</b>	<b>+2,5%</b>	<b>131,58</b>	<b>+1,7%</b>	<b>133,84</b>	<b>+3,2%</b>	<b>139,90</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-0,40		+3,57		+1,54		+0,96		+0,66		+1,57
<b>Dettes au 31 décembre (12)<sup>(c)</sup></b>	<b>86,28</b>	<b>+1,0%</b>	<b>87,73</b>	<b>+1,2%</b>	<b>88,79</b>	<b>+1,7%</b>	<b>90,28</b>	<b>+0,0%</b>	<b>90,32</b>	<b>-0,4%</b>	<b>90,39</b>
<b>Ratios</b>											
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,6%	+0,5 pt	15,0%	-0,1 pt	14,9%	+0,3 pt	15,2%	+0,9 pt	16,1%	+0,8 pt	17,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,2%	+0,2 pt	7,4%	-0,3 pt	7,1%	+0,4 pt	7,5%	+0,7 pt	8,3%	+1,0 pt	9,4%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,2%	-0,2 pt	81,6%	+1,3 pt	82,9%	-0,3 pt	82,6%	-1,1 pt	81,5%	-1,9 pt	78,8%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,6 ans	-0,2 an	5,4 ans	+0,1 an	5,6 ans	-0,1 an	5,4 ans	-0,4 an	5,1 ans	-0,3 an	4,6 ans

(a) Évolution calculée à périmètre constant c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP).

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL. Montants calculés hors gestion active de la dette.

## Définitions

Les montants publiés par la DGCL sont calculés à partir des comptes de gestion élaborés par la DGFIP. Les montants sont calculés en opérations réelles, donc une fois retirées les opérations d'ordre. Les agrégats comptables décrits dans cette étude sont construits à partir des définitions ci-dessous :

	<b>Communes et groupements de communes à fiscalité propre</b> (y compris métropole de Lyon et EPT de la MGP)	
	<i>Nomenclature M14</i>	<i>Nomenclature M57</i>
<b>Dépenses</b>		
Dépenses de fonctionnement	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68, et sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)
Achats et charges externes	débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)	
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64	
Dépenses d'intervention	débit net des comptes 655, 657 (sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657
<b>Recettes</b>		
Concours de l'État	crédit net des comptes 741, 742, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483), et sauf 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483 et 7486)

### Pour en savoir plus :

« Les finances des collectivités locales en 2019 », BIS n°136, septembre 2019, DGCL.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

« Les finances des communes en 2017 », tableaux statistiques détaillés, collection statistiques et finances locales ; Guillaume Leforestier, DGCL, mars 2019.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableaux-finances-des-communes-2017>

« Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2017 », tableaux statistiques détaillés, collection statistiques et finances locales ; Guillaume Leforestier, DGCL, mars 2019.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableaux-finances-des-groupements-communes-a-fiscalite-propre-2017>

---

**Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**  
**Direction Générale des Collectivités Locales**

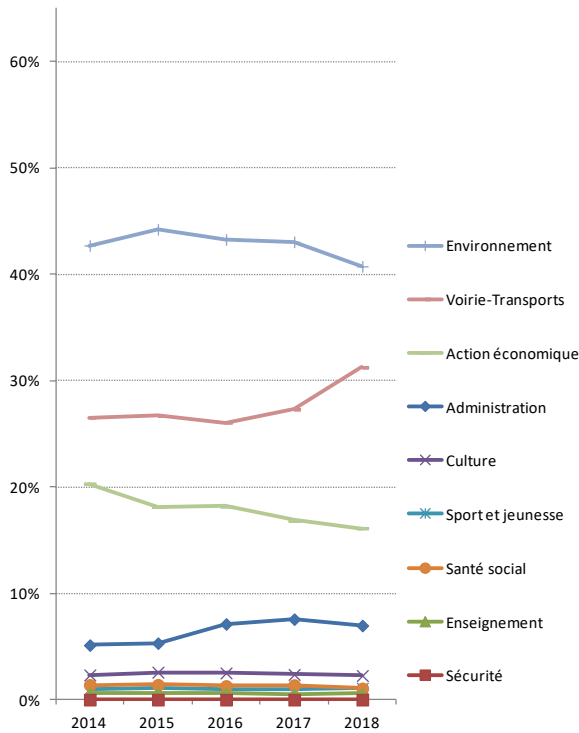
2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29  
Directeur de la publication : Stanislas BOURRON



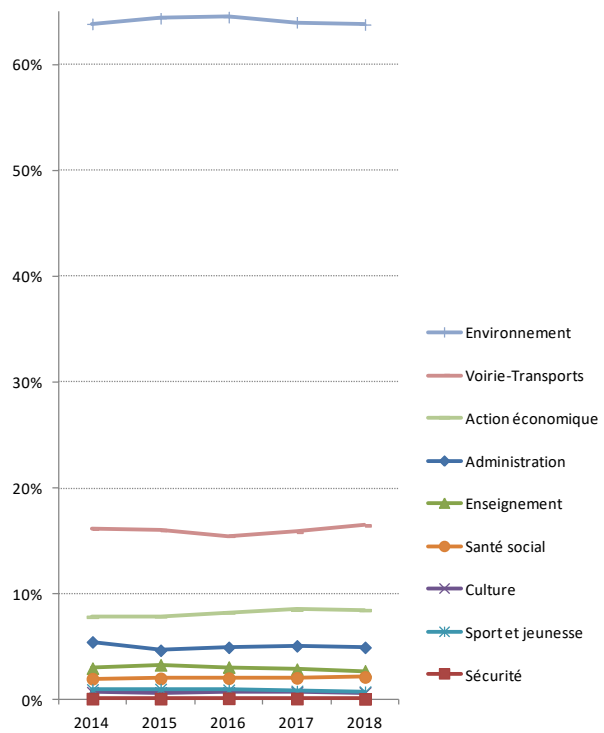
Données complémentaires (sur la version internet uniquement) :

**Structure par type d'activité des achats et charges externes des ...**

*budgets annexes (communes et GFP)*



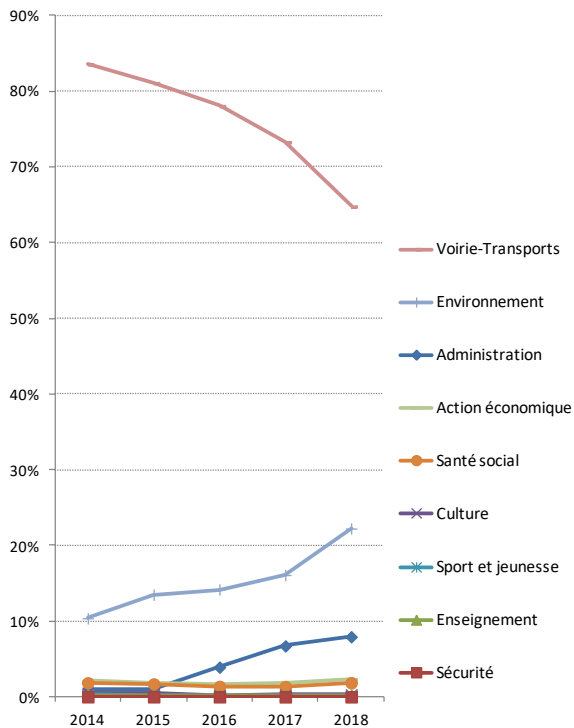
*Syndicats à vocation unique*



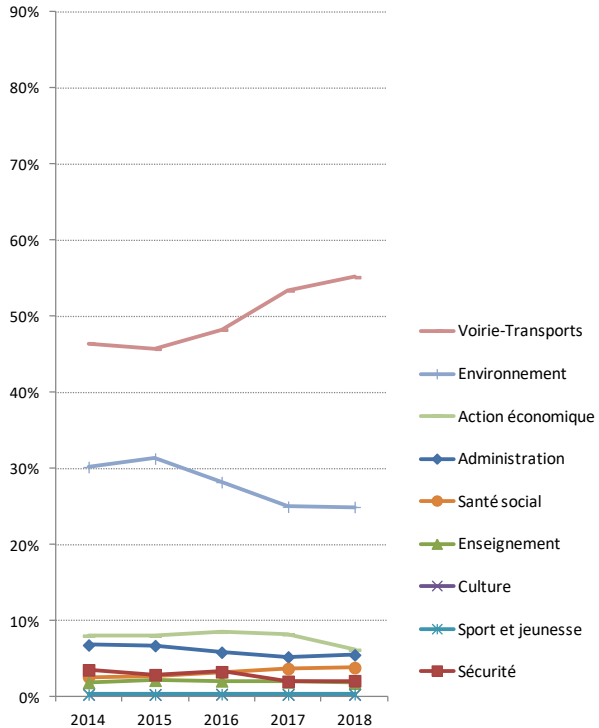
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.

**Structure par type d'activité des dépenses d'intervention des ...**

*budgets annexes (communes et GFP)*



*Syndicats à vocation unique*



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion.